



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Utilisation du cannabis médical

Question écrite n° 8065

Texte de la question

M. Philippe Juvin interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur l'utilisation du cannabis médical. Le cannabis médical a fait l'objet de nombreux débats dans la sphère publique. Son utilisation en vue de soulager la douleur de patients qui ne sont pas correctement soulagés par des thérapeutiques validées ne fait pas l'objet d'un niveau de preuve scientifique suffisant. Compte tenu de l'absence d'essais cliniques randomisés prouvant l'efficacité du cannabis médical dans le traitement des pathologies douloureuses, il lui demande des informations quant à l'état actuel de l'autorisation du cannabis médical à des fins cliniques, ainsi que sur les bases juridiques régissant cette autorisation et sa mise en vente sur le marché. Il souhaiterait, en outre, savoir s'il serait envisageable d'exiger des autorités sanitaires qu'elles financent des essais cliniques afin d'établir la balance bénéfice-risque inhérente à l'utilisation du cannabis médical.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Juvin](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8065

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 mai 2023](#), page 4385

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)